



MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Route de l'Abbaye 31 | 1963 Vétroz | Tél. 027 345 37 70 | Fax 027 345 37 71 | www.vetroz.ch

Groupe Démocrate-Chrétien
M. Florent Favre

1963 Vétroz

Dossier traité par :
Fabien Papilloud
079 710 55 55
fabien.papilloud@vetroz.ch

Vétroz, le 17 octobre 2022

Réponse au postulat du 5 septembre 2021 « Demande au Conseil municipal de contacter rapidement le label Cybersafe pour tester la sécurité informatique de l'administration communale et de présenter les résultats de cette enquête au Conseil général », accepté en séance du Conseil général du 18 octobre 2021

Monsieur le Conseiller général,

Nous nous référons à votre postulat cité en titre qui a fait l'objet d'une analyse attentive de la part du Conseil municipal. Dans ce contexte, vous trouverez ci-après, dans le délai réglementaire de 12 mois, son rapport avec des conclusions (art. 34 du Règlement du Conseil général).

Le Conseil municipal est attentif à l'environnement informatique de notre commune et plus particulièrement aux aspects en lien avec la sécurité. Durant l'année 2021, des échanges ont eu lieu avec différentes sociétés. Pour donner suite à ces premières investigations, le Conseil Municipal a mandaté la maison Cybersafe pour réaliser un audit. Il ressort des premières constatations que des investissements et des ressources vont être nécessaires. En annexe, vous trouverez un rapport concernant les tests de « phishing » qui ont été menés dans le cadre de cet audit.

La maison Dialogue Logique a été mandatée pour réaliser au plus vite les premières recommandations. Nous avons également demandé à d'importants fournisseurs de signer l'auto-déclaration relative aux exigences du label CyberSafe. En 2023, nous prévoyons de travailler sur l'établissement d'un cahier des charges pour démarrer une cartographie de notre environnement IT afin d'avoir une vision claire de ce dernier et de pouvoir entreprendre les démarches utiles. Dès que ces travaux seront terminés, nous ne manquerons pas de vous présenter les résultats et actions qui seront entreprises.

Nous vous communiquons enfin que le 21 décembre 2021 la Municipalité a conclu une assurance dont l'objet est la couverture des dommages économiques et frais liés aux cyber-risques.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller général, nos salutations distinguées.

Municipalité de Vétroz


Le Président
Olivier Cottagnoud


Le Secrétaire
Bertrand Fontannaz

Annexe : Rapport de « Phishing »
Copie à : M. Pierre-Michel Venetz, Président du Conseil général, 1963 Vétroz